

des arts et métiers, parmi nos compatriotes, et nous les engageons à s'adresser aux législatures des divers Etats pour obtenir l'établissement d'écoles techniques libres partout où ce sera praticable.

Nous croyons qu'il y a lieu de fonder, dans tous les centres, des cercles littéraires dans le but d'aider à la conservation de la langue française et d'encourager l'étude des questions sociales et économiques.

SITUATION RELIGIEUSE

Considérant que nous comptons près d'un million des nôtres dans la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New-York ;

Considérant que le meilleur moyen de conserver la foi parmi eux est de leur donner des curés et des missionnaires de leur nationalité, qui partagent leurs aspirations et connaissent parfaitement leur caractère ;

Considérant que au moins la moitié des nôtres sont desservis par des prêtres et des missionnaires qui parlent imparfaitement leur langue, et ne sont pas au courant de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leurs traditions, ou qui leur sont antipathiques ;

Considérant que, de ce fait, la foi court des dangers réels de s'éteindre dans nombre d'âmes :

Nous nous prononçons de toutes nos forces en faveur de l'établissement de paroisses sous la conduite de prêtres de notre nationalité partout où nos compatriotes sont assez nombreux pour maintenir des œuvres paroissiales ; et dans les paroisses mixtes où les nôtres sont en majorité, nous demandons des curés de notre nationalité.

Nous réclamons le droit d'être desservis par des prêtres de notre nationalité, non purement au point de vue national, mais parce que nos intérêts religieux l'exigent impérieusement.

Nous manifestons par les présentes notre intention de poursuivre ce but dans le plus grand respect des autorités établies, mais fermement et sans relâche.

Et en vue des succès de notre cause, nous recommandons l'élection d'une commission permanente chargée

1° De faire une enquête approfondie sur tous les griefs qui lui seront soumis ;